

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le : 15/03/2018	N° d'enregistrement :
13/03/2016		2010-0307
Demanda destruction environnemental	 Intitulé du projet e temporaire d'exploitation d'une centrale d'enre 	phage
Demande d'autorisation environnementale	e temporalie d'exploitation d'anc centrale d'env	520gc
2. Identification du	(ou des) maitre(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	SO CITTE DENIALICE DE TRAVALIV DUDI ICC (CO	rn)
Dénomination ou raison sociale	SOCIETE RENNAISE DE TRAVAUX PUBLICS (SRT VINCENT Eric Directeur général de la SRTP	(P)
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	VINCENT ENC Directeur general de la Sitti	
RCS / SIRET 3 4 1 5 1 1 6	1 6 0 0 0 1 1 Forme juridique	SAS
(CO) Cittle Co		
Joiane	ez à voire demande l'annexe obligatoire	n°1
	au des seulls et critères annexé à l'article R. 12	
3. Categorie(s) applicable(s) au table	dimensionnement correspondant du projet	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des	seuils et critères de la catégorie
1a	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au centrale d'enrobage à chaud Rubrique ICPE 25	21-1 soumise à autorisation
10	installation de concassage criblage rubrique IC	PE 2515-1-b soumise à enregistrement
	station de transit rubrique 2517-2 soumise à er stockage de bitume rubrique 4801-2 soumise à	nregistrement déclaration
	procédé de chauffage rubrique 2915-2 soumise	e à déclaration
	stockage de gaz inflammable liquéfié rubrique	47-18-1-b soumise à déclaration
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent form	ulaire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du	ı formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver	rivels travaux de démolition	
Mise en service d'une centrale d'enrobage	e à chaud temporaire (donc mobile) alimentée a de chauffage par combustion, une zone de stocl	u gaz et nécessitant un stockage de
de croutes ou fraisats d'enrobés (recyclag	e des matériaux) et une installation de concassa	ge criblage pour recycler les croutes
d'enrobés.		
		į.

4.2 Objectifs du projet

Fournir des enrobés pour un chantier autoroutier : A837 Rochefort - Saintes gérée par ASF.

La fourniture d'enrobés concerne les travaux d'entretien des chaussées de l'A837, dans les deux sens, entre le point kilométrique (PK) 23 et le PK 37, sur une distance de 14 km, pour le compte d'ASF.

Le chantier nécessite au total la production de 32 kt de matériaux routiers.

Le fonctionnement de la centrale est prévu pendant 2 mois : septembre et octobre 2018. Cependant, afin de tenir compte des risques de dérive temporelle liés notamment aux intempéries ou à des incidents de chantier, l'autorisation est sollicitée pour 6 mois, éventuellement renouvelable 6 mois.

La production journalière maximale sera de 2 kt d'enrobés. La production journalière moyenne est estimée, sur 40 jours de travail effectifs, à 800 t d'enrobés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de travaux préalable à l'implantation de la centrale d'enrobage temporaire.

Une plateforme dédiée, empierrée et compactée sur 4,7 ha environ accueillera la centrale de fabrication de l'enrobé routier, son parc à liants et ses installations annexes.

L'installation sera alimentée en basse tension (400 V) à partir d'un groupe électrogène principal d'une puissance thermique de 910 kW. Elle comprend également un groupe électrogène de puissance thermique de 60 kW alimentant la chauffe de nuit du parc à liants et les équipements de sécurité.

Une Installation mobile de concassage/criblage des agrégats (fraisats et croutes d'enrobés) sera présente ponctuellement sur le

La durée de fonctionnement de l'installation de concassage-cribiage sera de 2 semaines environ, le fonctionnement pourra être discontinu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale d'enrobage à chaud est de type « continu ». Cela signifie qu'une fois séchés, les granulats ne feront l'objet d'aucun stockage tampon avant d'être malaxés avec le bitume.

L'enrobage est effectué à chaud, à une température de 140 °C environ, avec une incorporation de bitume à hauteur de 5 % de la masse des enrobés en fonction de la formule.

L'installation à cycle continu (opérations de séchage et enrobage simultanées) est caractérisée par une capacité de production allant de 250 à 360 t/h en fonction de l'hygrométrie des granulats, de la température des enrobés et de la cadence souhaitée. Dans des conditions normales de fonctionnement, la capacité nominale du poste s'élève à 250 t/h pour une température des enrobés de 140 °C et une teneur en humidité des granulats de 5 %.

Sa capacité maximale est de 360 t/h pour des granulats à 2 % d'humidité.

Les différentes étapes de fabrication sont les suivantes :

- dosage et convoyage des agrégats d'enrobés et des granulats,
- séchage, enrobage et malaxage des matériaux dans un tambour rotatif,

- stockage des enrobés.

Les granulats de différentes coupes nécessaires à la fabrication des enrobés seront fournis directement par la carrière des Rouleaux, exploitée à Mazières-en-Gâtine (79).

L'installation consommera aussi des agrégats d'enrobés à recycler à hauteur moyenne de 25 %. Ces agrégats proviendront des matériaux rabotés sur le chantier (double fret).

Les installations seront susceptibles de fonctionner du lundi au vendredi aussi blen en période diurne que nocturne. Le fonctionnement nocturne s'explique par les exigences du maître d'ouvrage qui souhaite limiter le dérangement de la circulation sur l'A837, cette circulation étant majoritairement diurne. Le fonctionnement nocturne restera néanmoins minoritaire (1 semaine sur 8).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administre La décision de l'autorité environnement Procédure d'autorisation au titre des instant En référence à l'article R. 512-37 du code l'installation est appelée à fonctionner de d'une demande d'autorisation d'une ICPI l'enquête publique prévue au code de réglementaire, - l'avis des communes concernées par le la consultation (éventuelle) de l'Institut la participation du public pour un tel pro	nicile devra êire joinie au(x) dossier(allations classées, article L512-1 du co de l'environnement, du fait du caract ins des délais incompatibles avec le d , le dossier n'est pas soumis à : l'environnement, notamment au chap rayon d'affichage de l'installation, National de l'Origine et de la Qualité (s) d'autorisat ode de l'enviro ère temporair éroulement d itre III du titre (INAO).	fion(s). onnement. re de l'activité et du fait que le la procédure normale d'instruction e il du livre ler de la partie
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	olet et superficie alabale de l'opération	n - préciser le:	s unités de mesure utilisées
Grande	urs caractéristiques		Valeur(s)
Projet global Plateforme dédiée centrale et parc à liant station de transit et hauteur de stockage aire de circulation des camions aire bases de vie - stockage du matériel espaces naturels non touchés par le pro	bassin de décantation - bassin incen		5,5 ha 4,7 ha 0,3 ha hauteur max 13 m 1,7 ha hauteur max 8 m 1,1 ha 1,6 ha 0,8 ha
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>00°5</u> !	0'07"Q Lat.45°55'34"N
commune de Cabariot (17430), au lieu-dit "Plèce de Beurlay". La plate-forme est située en bordure de l'A837. Section cadastrale ZW - lieux-dits Pièce à Beurlay et les Joncs Parcelle n°78 pp: 5090 m² Parcelle n°79pp: 14288 m² Parcelle n°80: 3819 m² Parcelle n°81 pp: 539 m² Parcelle n°82: 25942 m² Parcelle n°222 pp: 4374 m² Parcelle 225: 1272 m²	TONII GO GOPGIN		_'"_ Lat°'"_
Jo	ignez à votre demande les ann	exes n° 2 à	6
4.7 S'agit-II d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Cette plateforme a dé d'enrobage au printe d'entretien sur le rése tiles projet et	' une évalua jà été utilisée mps 2011(Eni	Oui Non X tion Oul Non Pour l'implantation d'une centrale treprise TRABET) pour des travaux

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de	la zone d'implantation envisagée
J. Jenjonice ellanomicine de	Id tolle d lilipidinanon sittings -

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

	Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
The state of the s	En zone de montagne ?		X	
Name of Street or other Persons	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
	Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Autoroute A 837 (planche 3) carte de bruit stratégique - Arrété préfectoral du 31 juillet 2013
STATE OF THE PARTY	Dans un blen inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Le monument historique le plus proche, inscrit à l'inventaire est l'église de Champdolent située à 2,8 km. Le rayon de protection des monuments historiques est de 500 m. Les structures de la centrale (13 m de hauteur max) ne seront pas visibles de ce monument.
A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Plan de prévention des risques inondation et de submersion marine de la commune de Cabariot approuvé par AP en date du 21 mars 2013
Dans un site ou sur des sois pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Projet en zone de répartition des eaux mais le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau dans le milleu.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Natura 2000 directive oiseaux (ZPS) : FR54 123025: Estuaire et basse vailée de la Charente: 0,5 km au SW et SE du projet Natura 2000 directive habitats naturels(SIC) : FR5400430 : vallée de la Charente (basse vallée) située à 0,5 km au SW et SE du projet D
D'un site classé ?	X		Site classé n°17sc109 estuaire de la Charente situé à 1,8 km à l'ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidenc	es potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-II des prélèvements d'eau ? SI oui, dans quel milleu ?		X	Le procédé d'enrobés bitumineux ne nécessite aucun apport d'eau. L'eau pour les sanitaires sera fournie par des moyens autonomes (containers d'eau potable). L'eau pour la lutte contre les poussières sera pompée dans le bassin de décantation des eaux pluviales ou proviendra d'une citerne mobile
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Pas de prélèvement ni de rejet dans les eaux souterraines Rejet des eaux pluviales après traitement dans les eaux douces superficielles: ruisseau à l'ouest du site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-li déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-li les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Pour le chantier d'enrobés, les approvisionnements viendront : granulats naturels: carrière des Rouleaux, exploitée à Mazières-en-Gâtine : 22,8 ktonnes agrégats à recycler, du chantier de l'A837 en question (recyclage): 7,6 kt, bitumes, de la raffinerie de Donges (44): 1600 tonnes propane, de la raffinerie de Donges(44): 1600 tonnes fillers, de l'usine de Vaiges (53), exploitée par le groupe PIGEON. Impact direct, permanent et négatif pour les ressources naturelles
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le secteur est proche d'une zone aux forts enjeux mais n'en fait cependant pas partie. L'impact de fragmentation est avant tout représenté par l'A837 à une échelle locale. La plate-forme existante n'a elle-même pas été inventorié comme un élément particulier par rapport aux continuités écologiques. La taille modeste de l'emprise du projet et le maintien de toutes les hales périphériques, éventuels linéaires privilégiés de déplacement, induisent que le projet aura un impact non significatif, direct, négatif, très temporaire et à très court terme.
Milieu nature			X	L'intégrité biologique des espèces et de leurs habitats pour lesquels les sites Natura 2000 ont été désignés ne sera pas perturbée par l'exploitation de la centrale sur le site. Il n'y a donc pas lieu de retenir d'impact au titre de Natura 2000. Aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation d'impact spécifique aux zones Natura 2000 n'est envisagée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	La plateforme empierrée est déjà existante et est dédiée à ce type d'activité.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Etablissement SEVESO à 24 km au sud est, avec plan de prévention des risques approuvé le 23/12/2011. Le projet de centrale est très largement en dehors de toute zone à risque délimitée par le règlement et la carte de zonage réglementaire. le site de la centrale n'est soumis à aucun risque extérieur important.
Risques	Est-II concerné par des risques natureis ?	X		Risque inondation associé au risque de submersion marine: PPRi approuvé le 21/03/2013, actuellement en cours de révision Vis à vis de la révision du PPRi, une partie de l'emprise est concernée par le risque d'aléa faible. Etant donné que le PPRI est encore en projet, aucune prescription n'est pour le moment liée à cet aléa. Impact non significatif, indirect, temporaire, à très court terme.
	Engendre-t-II des risques sanitaires ? Est-II concerné par des risques sanitaires ?			Présence de substances potentiellement dangereuses (stockages de bitume, propane, GNR, fluide caloporteur, lubrifiants) Emissions gazeuses dues à la combustion du propane et du GNR dans une moindre mesure (monoxyde de carbone, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, COV et HAP) Impact direct, négatif, temporaire et à court terme
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Approvisionnement en granulats: 38 passages/jour et 2 passages/jour de camion de livraison de bitume ou filler ou propane soit 40 passages par jour de poids lourds. Impact négatif, direct, temporaire ,à court terme Livraison des enrobés : 27 rotations (54 passages) par jour pendant 2 mois, uniquement par l'A837. Impact direct, négatif, temporaire, à court terme Agrégats à recycler en double fret, inclus dans la livraison des enrobés. Impact direct, positif, temporaire et à court terme
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	00	Projet soumis à la réglementation bruit : AP 23 janvier 1997: La simulation montre que les émergences réglementaires seront respectées de Jour comme de nuit. Le bruit lié à l'A837 masquera en grande partie le bruit émis par la centrale d'enrobage. Impact négatif, direct, temporaire. Plan de prévention bruit en environnement: la cartographie montre que le secteur de la plateforme est soumis à un niveau de bruit généré par l'A837, compris entre 55 et 65 dB(A).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×		Le réchauffage du bitume peut entrainer l'émission d'odeurs. L'intégration de d'agrégats recyclés (fraisats et croutes d'enrobés) génère plus d'odeurs qu'une production sans recyclage. La propagation est généralement limitée aux quelques centaines de mètres les plus proches, elle est directement liée aux conditions météo. Impact négatif, direct, temporaire, à court terme.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	X		Fonctionnement principalement de jour mais il est prévu un fonctionnement nocturne environ 1 semaine sur 8. Impact négatif, direct, temporaire et à court terme Du fait de sa proximité avec l'autoroute A837, la plateforme sera concernée par les émissions lumineuses des écialrages des véhicules.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Emissions canalisées de la centrale poussières fines issues de la déshydratation des granulats dans le tambour- sécheur; gaz issus de la combustion du propane dans le brûleur de l'installation; gaz issus du bitume chaud. Impact direct, négatif, temporaire et à court terme.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? SI oui, dans quel milieu ?	×		Eaux pluviales de la plateforme - infiltration en période sèche - rulssellement en période pluvieuse, récupération des eaux dans un bassin de décantation et rejet canalisé vers l'écoulement superficiel dit "des rideaux" situé à l'ouest du site Impact direct, négatif, temporaire et à court terme.
Emissions	Engendre-t-II des effluents ?	×		- récupération des eaux potentiellement souillées par hydrocarbures autour de la centrale, canalisation vers un séparateur à hydrocarbures associé à un bassin de récupération des eaux, rejet vers l'écoulement dit des rideaux. Impact direct, négatif, temporaire et à court terme. Aucun rejet d'eaux vannes
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		- Déchets Inertes produits: déchets de production et poussières fines - Déchets dangereux produits: huiles usagées et déchets souillés aux hydrocarbures, aérosols, dégraissants - Déchets non dangereux non inertes: métaux issus des opérations de maintenance, cartons, plastiques Impact direct, négatif, temporaire et à court terme. Recyclage: consommation de déchets: Impact positif, direct, temporaire et à court terme.

Patrimaine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	Plateforme dédiée à cet usage.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident 3 ? Non Si oui, décri		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
Rideaux".			
6.3 Les incide	ences du projet identil Non X Si oui, déc		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant,	des mesures et	des cara	ctéristiques (du projet	destinées	à éviter	ou réduire	les effets
négatifs notables du projet sur l'e	nvironnement ou	la santé i	rumaine (po	ur plus de	précision,	Il vous es	st possible	de joindre
une annexe traitant de ces éléme	ents) :						- Commence	

De nombreuses mesures de prévention de risques et de protection seront mises en place notamment vis à vis de la protection des eaux et des émissions gazeuses et des poussières. Toutes ces mesures seront détaillées dans l'annexe fournie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une centrale d'enrobage a des impacts sur le milieu environnant, physique et humain. Les rejets gazeux et produits utilisés sont source d'inquiétude pour l'environnement humain proche et bien que maîtrisés, pourraient nécessiter un développement qui ne peut être repris dans ce formulaire, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle un dossier d'évaluation environnementale a été déposé.

Cependant, la localisation sur une plateforme existante, dédiée, en bordure d'autoroute, les mesures prises pour éviter et limiter les effets de la centrale ainsi que son fonctionnement temporaire plaident pour une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Art	1) Attrieves on idulars	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8,2 Autres annexes volontairement transm	es par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
--	---

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 7 Chapitre relatif aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation
- 8 Résumé non technique de l'étude de dangers

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

 \times

Fait à

Chanteple

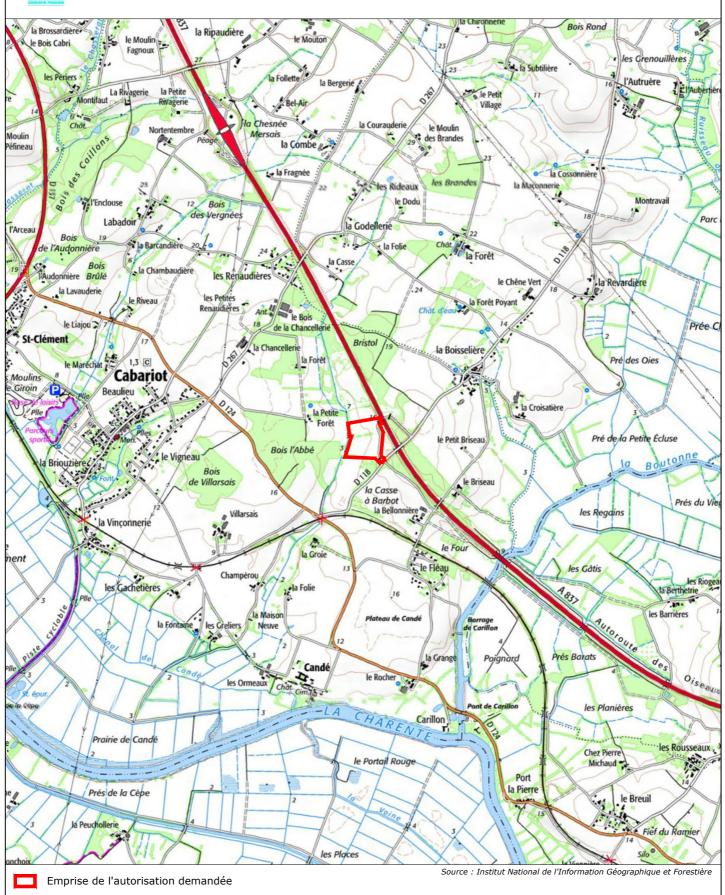
14/03/2018

Signature

Le Pont Bœuf -BP 9 35571 CHANTEPIE 35571 CHANTEPHE Cedax Tél. 02 99 41 65 70 - Fax 02 99 41 63 92 srtp@groupe.pigeon com



Localisation du site au 1/25000



1,0 kn

* CBTP:



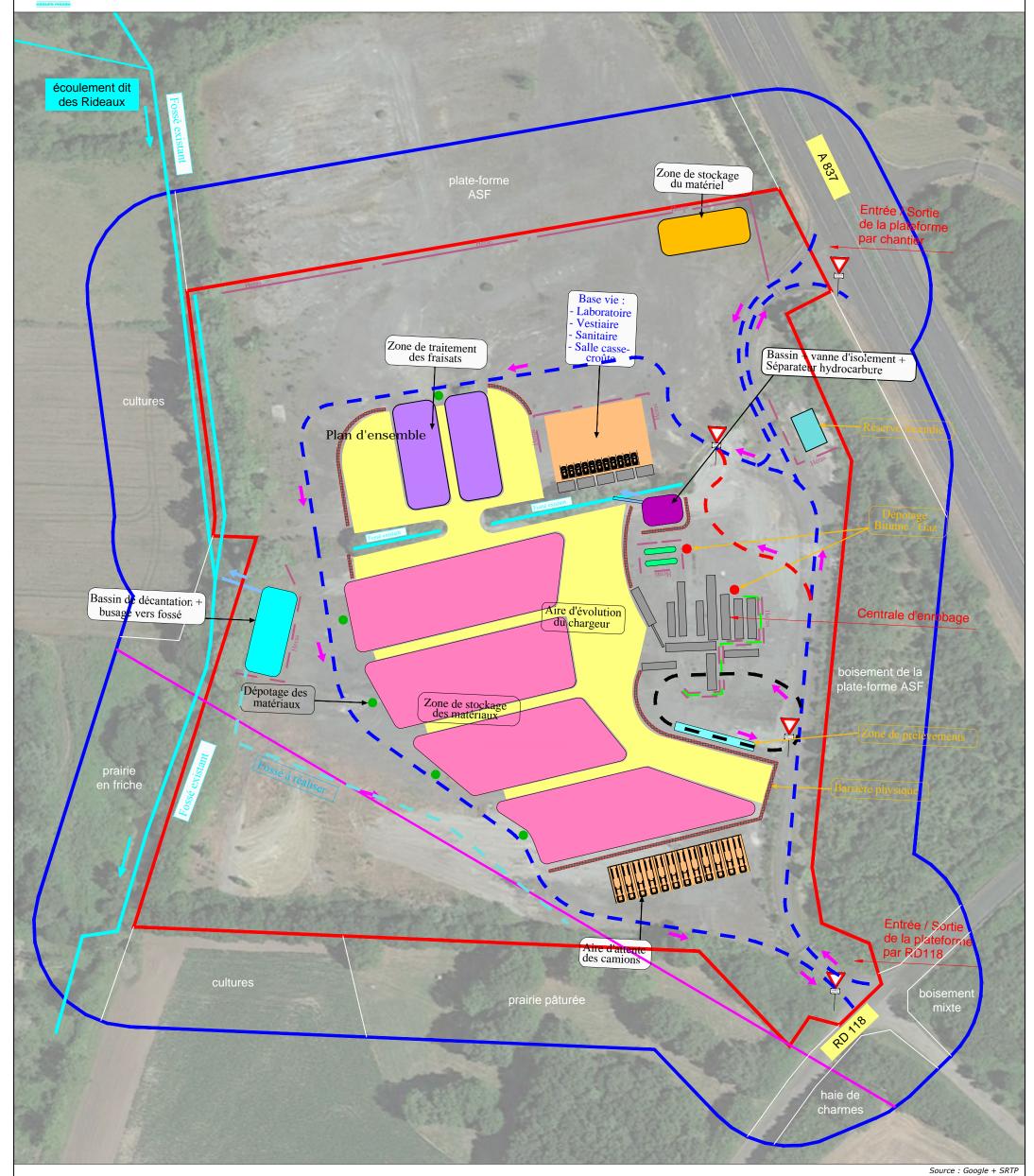
Photographie aérienne



Emprise de l'autorisation demandée

* CBTP:

Plan d'ensemble au 1/1250



Emprise de l'autorisation demandée

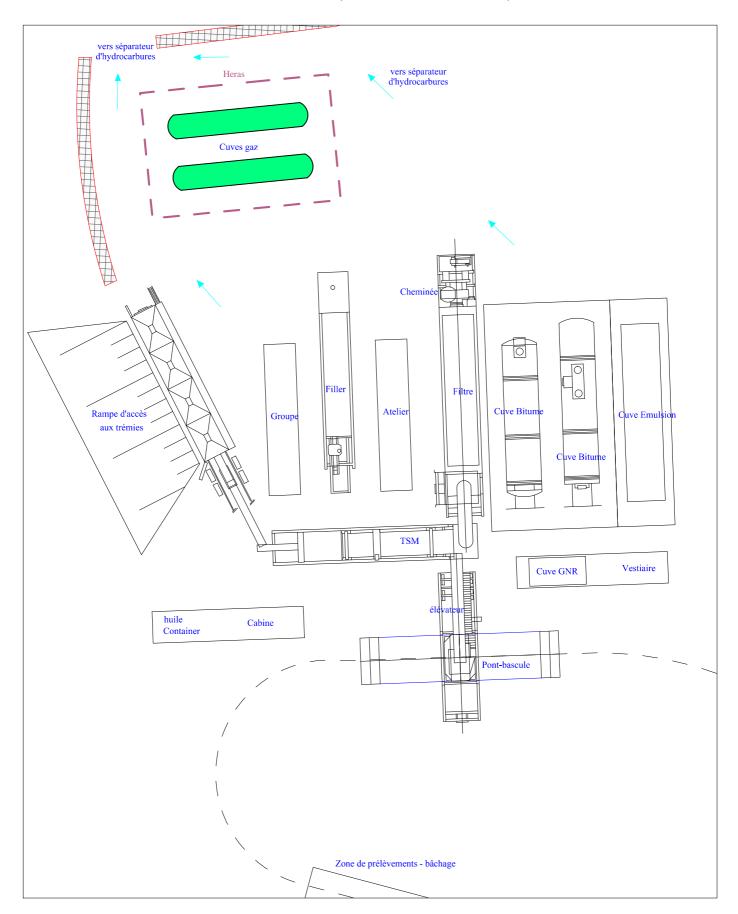
Rayon à 35 m de l'emprise

Bâtiment (aucun dans un rayon de 35 m)

- Ligne HTB aérienne (aucune dans un rayon de 35 m)
- ✓ Ligne HTB souterraine (idem)
- Ligne HTA aérienne
- Ligne HTA souterraine (idem)
- Ligne BT aérienne
- __ Ligne BT souterraine
- Artère aérienne téléphonique
- Artère souterraine téléphonique
- Canalisation d'eau potable



Plan d'ensemble (zoom sur les installations)





Photographie aérienne





120

200 m





Inventaires et protections réglementaires liés au milieu naturel dans le rayon d'affichage

